

SEANCE DU 16 JANVIER 2020 : DELIBERATION N°4

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / Noémie LEVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 JANVIER 2020

L'an deux mille VINGT, le SEIZE JANVIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK pouvoir à Nicolas LEBLANC

Patricia MACQ-REMIENS pouvoir à Jean-Pierre COULON

Corine DEMOUSTIER pouvoir à Arnaud DECAGNY

Sophie CORDIER pouvoir à Marie-Charles LALY

Frédéric LEFEBVRE pouvoir à Bernadette MORIAME

EXCUSE(E)S :

Nathalie MONFORT

Marie-Pierre ROPITAL

Sylvie ZATAR

Fatiha FEKIH

ABSENT(E)S :

Marie-Christine MORETTI - Christophe DI POMPEO - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI -

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N°4 : Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2020 (solde du 01 septembre 2019 au 31 décembre 2019) aux associations exerçant une mission de service public dans le cadre de la politique de la Ville et bénéficiant d'une mise à disposition de personnel municipal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 61 et 63 relatifs aux mises à disposition d'agents,

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux compétences respectives du Maire et du Conseil Municipal.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment l'article 35-1,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, et relatif à la mise à disposition des fonctionnaires,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, travaux et environnement » qui s'est réunie le 8 janvier 2020,

Considérant que des agents ont été mis à disposition de différentes associations de la Ville pour exercer une mission de service public dans le cadre de la politique de la Ville,

Qu'à cet effet des conventions de mise à disposition ont été signées entre la Ville et lesdites associations,

Qu'eu égard à ce qui précède et sur leurs demandes, il vous est proposé d'accorder une subvention complémentaire aux associations ci-dessous citées :

<i>Associations</i>	<i>Brut + charges</i>	<i>Périodes de mise à disposition</i>	<i>Période de subvention</i>
Alliance Judo 59	3 994,36 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Gymnastique la Maubeugeoise	6 137,93 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Gymnastique la Maubeugeoise	5 208,09 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
USM Football	2 484,48 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Handball Maubeuge Val de Sambre	5 383,15 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
USM Athlétisme	3 224,34 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Sport Santé	1 289,74 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Vital Seniors	322,43 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Volley Club Maubeuge Val de Sambre	1 001,88 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Ecole de la 2ème chance	584,69 €	02/09/2019 au 03/07/2020	02/09/2019 au 31/12/2019
Association des centres sociaux maubeugeois	11 342,88 €	01/09/2019 au 31/08/2020	01/09/2019 au 31/12/2019
Association des centres sociaux maubeugeois	12 035,93 €	01/09/2019 au 31/08/2020	01/09/2019 au 31/12/2019
Caisse de Solidarité	51 513,55 €	01/09/2019 au 17/08/2020	01/09/2019 au 31/12/2019
TOTAL	104 523,4 €		

Par ces motifs, il est proposé au conseil municipal :

- **D'accorder** les subventions aux différentes associations dont les montants sont repris dans le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/01/2020

Reçu en préfecture le 17/01/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20200116-D004-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accorde** les subventions aux différentes associations dont les montants sont repris dans le tableau ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le : 17 JAN 2020

Affiché le : 17 JAN 2020

Notifié le :